

LE PIED DU CHEVAL DANS L'ENCYCLOPÉDIE DE DIDEROT ET D'ALEMBERT

Résumé. — L'*Encyclopédie*, ouvrage intermédiaire entre l'Antiquité et aujourd'hui, fournit-elle des notions utiles au philologue ? Les articles de maréchalerie et de médecine vétérinaire sont de deux types. Si les termes généraux, comme « Pié » et « Sabot », sont peu porteurs, « Ferrer » et « Ferrure » donnent lieu à des exposés plus riches. L'article « Hippiatrique » du Supplément III est très complet. Les termes spécifiques, très nombreux, couvrent et expliquent l'anatomie, la ferrure et la pathologie.

Summary. — What notions can the philologist take from the *Encyclopédie*, an intermediary work lying between Antiquity and the present? First, usual terms are studied: *Pié* [foot] and *Sabot* [hoof] are rather uninformative, whereas the terms *Ferrer* [to shoe] and *Ferrure* [shoeing] generate more informative articles. *Hippiatrique* [hippiatry], in Supplement III, is extremely comprehensive. Special terms are very numerous and deal with anatomy, farriery and pathology.

La traduction de textes vétérinaires latins ou grecs impose au philologue d'avoir une connaissance minimale de la médecine vétérinaire et, si possible, de travailler en collaboration avec un vétérinaire spécialiste du cheval, car un lexique spécifique est utilisé. Le vocabulaire et les concepts peuvent rendre les textes difficiles à comprendre et à traduire. Même s'il travaille en collaboration avec un vétérinaire, celui-ci, aujourd'hui, a rarement connaissance de la médecine antique. Les théories qui servaient de fondements ont été abandonnées. La terminologie a parfois évolué : certains termes ont disparu, d'autres sont employés avec un sens différent, il existe des homonymies trompeuses. Le recours à des ouvrages de référence, modernes et anciens, est donc indispensable. *L'Encyclopédie* de Denis Diderot et Jean Le Rond D'Alembert n'est certainement pas le premier titre qui vient à l'esprit pour s'instruire en médecine vétérinaire, mais nous allons voir quels avantages théoriques elle présente sur des ouvrages spécialisés. Nous étudierons donc ce qu'elle nous apprend, selon qu'elle est utilisée en consultant des termes correspondant à de grandes notions que tout un chacun connaît ou des termes plus précis, plus spécialisés, en relation avec le pied du cheval, ses soins et ses affections.

***L'Encyclopédie* de D. Diderot et J. D'Alembert, une source inhabituelle en médecine vétérinaire**

Le pied du cheval est la seule partie du cheval qui, aujourd'hui, fait l'objet de soins de deux professions, celle de vétérinaire et celle de maréchal ferrant, qui se complètent. La limite d'intervention de l'une ou de l'autre est un peu floue en pratique. La profession de vétérinaire est relativement jeune. Les soins aux chevaux (et aux animaux en général) étaient assurés par les maréchaux du Moyen Âge jusqu'à la création de l'enseignement vétérinaire en 1761.

Les ouvrages modernes de maréchalerie, dont certains peuvent être considérés comme des livres de référence¹, fournissent de nombreuses informations mais la séparation des domaines de la maréchalerie et de la médecine vétérinaire conduit à l'absence de précisions pour certaines affections qui ne sont que citées et dont le traitement fait défaut. Les ouvrages anciens offrent en revanche une vue plus vaste de la pathologie, puisque le maréchal était seul à apporter les soins. Citons, parmi les ouvrages en français, *Le mareschal expert* de N. Beaugrand (1639), la *Nouvelle pratique de ferrer les chevaux de selle et de carrosse* de E. Lafosse (1756), le *Guide du Maréchal* de Ph.-É. Lafosse (1766). Des écuyers français ont écrit des ouvrages comportant de la maréchalerie, comme *Le parfait maréchal* de J. de Solleysel (1664). Au XVIII^e siècle paraissent *La parfaite connaissance des chevaux* de Saunier (1734), *Le nouveau parfait maréchal* de F. de Garsault (1741) et les *Éléments d'Hippiatrique* de C. Bourgelat. Ces ouvrages sont pour la plupart volumineux ; certains se présentent sous la forme d'un dialogue, ce qui interdit de trouver rapidement un terme, une explication, d'autant qu'il n'y a pas toujours une table des matières. Ils se prêtent mieux à une lecture en continu qu'à la recherche ponctuelle d'une précision. Tous ces auteurs étaient imprégnés de la culture du cheval. Ils avaient souvent connaissance des ouvrages de leurs prédécesseurs immédiats ou plus lointains, ils s'y référaient fréquemment soit en les mentionnant soit en les citant. Ils employaient un vocabulaire souvent plus proche de celui de leurs sources que celui de nos contemporains.

On trouve quelques livres de médecine vétérinaire, consacrés exclusivement au pied ou plus généraux. En français, ce sont notamment le *Traité de maréchalerie vétérinaire* de A. Rey (1852), la *Maréchalerie ou ferrure des animaux domestiques* de A. Sanson (1882), le *Précis du pied du cheval et de sa ferrure* de F. Peuch et F.-X. Lesbre (1896), le *Traité de l'organisation du pied du cheval, comprenant l'étude de la structure, des fonctions et des maladies de cet organe* de H. Bouley (1851) et, pour les ouvrages plus généraux, le *Précis de chirurgie vétérinaire* de F. Peuch et J. J. H. Toussaint (1876-1877) ou le *Traité de thérapeutique chirurgicale* de P. J. Cadiot et J. Almy (1895). Il peut être difficile de se les procurer pour quiconque ne fréquente pas étroitement le monde vétérinaire, car ils n'ont pas connu une diffusion très large. Parmi les ouvrages récents, eux aussi peu nombreux, citons l'ouvrage de référence anglais, *Lameness in horses* de O. R. Adams, complété et étoffé par T. S. Stashak², également accessible en français sous le titre *Les boiteries du cheval*³. Il présente des développements

1. P. d'AUTHEVILLE - P. FROMOND (1982) ; R. VISSAC (2005).

2. O. R. ADAMS - T. S. STASHAK, (2011⁶).

3. O. R. ADAMS (1974).

longs et complexes qui éclairent le vétérinaire sur l'anatomie et les affections du pied du cheval mais n'est pas d'une utilisation commode pour le philologue.

En revanche, l'encyclopédie de Diderot et D'Alembert, facilement consultable dans de nombreuses bibliothèques, et aujourd'hui par internet dans le facsimilé de la 1^{ère} édition en trente-cinq volumes de 1751-1780, publié à Stuttgart en 1967, et dans les versions numériques (<http://portail.atilf.fr/encyclopedie/>), est une précieuse source d'informations.

L'*Encyclopédie* ne pouvait manquer de traiter des soins aux chevaux dans une société où cet animal occupait une place importante, beaucoup plus grande que celle qui est la sienne aujourd'hui.

L'un des deux objets de cet ouvrage est de « contenir sur chaque science et sur chaque art, soit libéral, soit mécanique, des principes généraux qui en sont la base, et les détails les plus essentiels qui en font le corps et la substance ⁴. » Le terme « vétérinaire » figure dans l'arbre encyclopédique. Située entre le manège et la médecine, la vétérinaire est une branche de la zoologie qui appartient à la physique particulière, elle-même partie de la science de la nature. Soulignons que la physique particulière se distingue de la physique générale, qui comporte exclusivement l'anatomie simple et l'anatomie comparée ainsi que la physiologie, et les mathématiques. La vétérinaire n'est pas présentée avec les subdivisions de la médecine : hygiène, pathologie, séméiotique, thérapeutique. Le terme de « maréchalerie », quant à lui, ne figure pas dans l'arbre des connaissances. Nous verrons ultérieurement ce qu'il en est dans le texte.

Le sous-titre de l'*Encyclopédie* est *Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*. C'est l'ordre alphabétique qui a été retenu pour présenter les connaissances « car plus commode et plus facile pour nos lecteurs qui, désirant s'instruire sur la signification d'un mot, le trouveront plus aisément dans un dictionnaire alphabétique que dans tout autre » ⁵ et « on a placé pour l'ordinaire après le mot qui fait le sujet de l'article, le nom de la science dont cet article fait partie [...] » ⁶ ; cela permet de concilier l'ordre alphabétique avec l'ordre encyclopédique.

Cette *Encyclopédie* est composée, dans son édition initiale, de dix-sept volumes de texte et onze volumes d'illustrations soit deux mille huit cents planches. À partir de 1777, Charles-Joseph Panckoucke y a adjoint cinq volumes de supplément (quatre de textes et un d'illustrations) et, en 1780, deux volumes de *Table analytique et raisonnée des matières* qui

rapproche les articles qui servent de suppléments les uns aux autres, s'expliquent & se développent mutuellement, elle réunit les observations, les corrections qui ont rapport à un même article et que le lecteur ne soupçonne pas ou ne pourrait trouver qu'avec beaucoup de peine ⁷.

4. J. D'ALEMBERT, *Discours préliminaire de l'Encyclopédie*, Paris, Gonthier, 1965, p. 18 (1^{ère} éd. 1751).

5. *Id.*, p. 128.

6. *Id.*, p. 70.

7. Ch.-J. PANCKOUCKE, *Table analytique et raisonnée des matières contenues dans les XXXIII volumes in-folio du Dictionnaire des sciences, des arts et des métiers et dans son supplément*, t. I, Paris, Panckoucke - Amsterdam, Rey, 1780, début de l'Avertissement, page non numérotée.

Ainsi à « fourbure », par exemple, il est indiqué « symptômes et causes, pronostic et traitement tome VII et supplément III » ; « fer » renvoie aux volumes VI, V, VII, XI et au supplément III. En revanche, certains termes sont absents, comme « vétérinaire » qui pourtant est présent dans le volume XVII. Si donc cette table est très utile, elle ne doit pas être la seule à être consultée, car le chercheur risque de manquer un terme pourtant présent. Nous passons sous silence les péripéties de la publication de la première version, sans lien avec le pied du cheval.

Les auteurs des articles relatifs à la maréchalerie sont D. Diderot lui-même, M. A. Eidous, F. Genson, L. de Jaucourt, C. Bourgelat et Ph.-É. Lafosse. Nous ne présenterons pas Diderot mais dirons quelques mots des autres, moins connus.

Marc Antoine Eidous (1724-1790) est, selon F. A. Kafker⁸, l'auteur d'au moins 450 articles dans les volumes I à IV et d'un article dans le volume V. Ingénieur de l'Armée d'Espagne, arrivé à Paris vers 1740, il rencontre D. Diderot en 1744. Il collabore avec lui ainsi que T. Toussaint à la traduction du dictionnaire médical de James Robert⁹, et il l'aide à composer le chapitre 47 des *Bijoux indiscrets*, roman libertin publié anonymement en 1748. Ses articles de maréchalerie pour l'*Encyclopédie* auraient déçu D. Diderot qui les aurait montrés à C. Bourgelat. Ce dernier les aurait jugés médiocres et aurait offert de collaborer. Ainsi, à partir du cinquième volume, M. A. Eidous disparaît. Il est remplacé par C. Bourgelat jusqu'au début du volume VIII.

Pour les volumes suivants, les auteurs ne sont plus mentionnés, sauf parfois Louis de Jaucourt (1704-1779), qui figurait déjà dans les premiers tomes. Il fut un collaborateur très important puisque auteur de 17 395 articles portant sur divers domaines, reflet de son immense culture¹⁰. Il avait fait des études de théologie à Genève, de sciences exactes en Angleterre et de médecine à Leyde, où il rencontra le botaniste et médecin Herman Boerhaave avant de revenir en France.

On sait peu de choses de François Genson¹¹ (dates inconnues), sinon qu'il était maréchal des écuries de la Dauphine et se considérait comme expert en élevage du cheval. Il était jugé comme très compétent par Jean-François Marmontel, alors que Rondun l'aîné, maréchal de la grande écurie du Roi, était beaucoup plus sévère. Il intervient dans le tome V en complément de C. Bourgelat sur certains articles (ÉPARVIN, ÉPAULE, CLOU DE RUE), et seul pour les articles DESSOLER, JAMBE et peut-être HARAS. Il n'a sans doute pas, lui non plus, donné satisfaction, à moins qu'il ne soit l'auteur des articles anonymes à partir du volume VIII, mais nous ne sommes pas en mesure de les lui attribuer avec certitude.

Claude Bourgelat (1712-1779)¹² est, à l'époque de la publication de l'*Encyclopédie*, écuyer du Roi, chef de l'Académie d'Équitation de Lyon depuis 1740. Il a étudié le droit puis l'anatomie auprès de chirurgiens lyonnais. Il a publié en

8. F. A. KAFKER (1988), p. 128-129.

9. J. ROBERT, *A Medical Dictionary*, Londres, 3 vol., 1743-1745. La traduction française fut réalisée rapidement (Paris, Briasson, 6 vol., 1746-1748).

10. L. DUCROS, *Les encyclopédistes*, Paris, Champion, 1900 (réimpr. Genève, 1967), p. 76-77.

11. F. A. KAFKER (1988), p. 153.

12. H. TINEVEZ, *Claude Bourgelat, hippologue*, Thèse de doctorat vétérinaire, Lyon, Bosc frères, 1957, p. 11-14.

1744 le *Nouveau Newcastle* (ouvrage sur le dressage du cheval), dont la deuxième édition en 1747 lui vaut le succès, et de 1750 à 1753, les *Éléments d'Hippiatrique* ou *Nouveaux Principes sur la connaissance et sur la médecine des animaux*, qui lui confèrent une réputation internationale¹³. Il publie ultérieurement plusieurs ouvrages. Grâce au soutien de Henri-Léonard Bertin, contrôleur général des finances, il obtient une subvention pour ouvrir à Lyon une école vétérinaire en 1761. Il est donc le fondateur de l'enseignement vétérinaire en France.

Un très long article, HIPPIATRIQUE, figure dans le volume III des suppléments. Il a été rédigé par Philippe-Étienne Lafosse (1738-1828), un maréchal parisien¹⁴. Fils d'un maréchal des Petites Écuries du Roi, il occupa, lui aussi, cette fonction officielle et plusieurs autres. Il suivit, après son apprentissage chez son père, les cours d'anatomie d'Antoine Ferrein, à la faculté de médecine, puis étudia, par lui-même et comparativement, l'anatomie du cheval. Il donna des cours d'anatomie aux officiers de la garde de Versailles et aux maréchaux, élèves de son père. Il participa à plusieurs campagnes militaires au cours desquelles il prodiguait des soins aussi bien aux chevaux qu'aux hommes. En 1766, il fit paraître son *Guide du Maréchal* dans lequel il reprenait les travaux de son père relatifs à la ferrure et à la pathologie, qu'il complétait par ses observations anatomiques. Il y regrettait l'ignorance de nombreux maréchaux et proposait la création d'une école de maréchalerie dans laquelle on enseignerait « la nature, les causes et les signes des différentes maladies auxquelles il [le cheval] est sujet, les remèdes propres à les combattre ». Il ouvrit, à ses frais, en 1767, une école gratuite d'anatomie du cheval qu'il ferma en 1770. Il publia, en 1772, un ouvrage fort remarqué, intitulé *Cours d'hippiatrique ou Traité complet de la médecine des chevaux* et, en 1775, un *Dictionnaire raisonné d'Hippiatrique, Cavalerie, Manège et Maréchalerie*. Il fut toujours le concurrent malheureux de C. Bourgelat dans l'enseignement de la maréchalerie et de la médecine vétérinaire.

Il est possible d'utiliser cet ouvrage soit comme une encyclopédie consultée par un profane qui cherche ce que renseignent des termes généraux comme cheval, pied, maréchal ferrant, fer, ferrure, hippiatre ou hippiatric, soit comme un dictionnaire par la recherche de termes spécifiques. Nous avons essayé de recenser le plus de vocabulaire possible et rangeons dans chaque section les termes en catégories selon qu'ils ont trait à l'anatomie ou à l'aspect du pied, à son entretien ou à sa pathologie. Nous indiquerons en lettres capitales les mots qui font l'objet d'un article.

Termes généraux

Le tout premier terme à consulter est évidemment CHEVAL, celui qui est le plus susceptible de nous fournir une vue globale du sujet qui nous intéresse. L'auteur en est D. Diderot (A), qui dit avoir puisé sa source chez Buffon et d'Aubenton (Daubenton). Il traite de l'histoire, des races, de l'élevage, de l'utilisation, des allures, de l'âge, des robes, mais non de la pathologie, sauf à

13. J.-M. KRAWIECKI, *Bourgelat écuyer*, Thèse de doctorat vétérinaire, Lyon, Édition des deux fleurs, 1980, p. 19.

14. J.-L. QUILLERET, *La vie et l'œuvre de Philippe-Étienne Lafosse, hippiatre, premier adversaire des Écoles vétérinaires*, Thèse de doctorat vétérinaire, Alfort, Au Manuscrit, 1966, p. 11-19.

souligner l'abondance des affections du cheval. Il fait allusion à l'usage de ferrer les chevaux, usage « ancien, mais il fut peu fréquent jadis [...] Le luxe fut porté sous Néron jusqu'à ferrer les chevaux d'argent et d'or. Il paraît qu'on ne les ferrait pas chez les Grecs, puisque Xénophon prescrit la manière dont on durcira la corne aux chevaux : cependant il est parlé d'un fer à cheval dans Homère, *liv. II. iliad. vers 151* ». Cette dernière référence est erronée.

Notons aussi l'existence d'une définition de « **bête chevaline** », due à M. A. Eidous, qui désigne « un cheval de paysan ou de peu de valeur » et mentionne l'expression **bête bleue** « qui signifie un cheval qui n'est propre à rien ». Cette expression semble avoir disparu et sa signification n'est pas évidente, d'où son intérêt si elle vient d'un passé reculé. Son origine n'est pas indiquée, elle est qualifiée de « figurée et provinciale ». D'autres dénominations usuelles sont présentes.

Le second terme est « pied », écrit PIÉ. Nous recherchons divers renseignements, notamment une définition et des notions d'anatomie préliminaires à toute étude de médecine vétérinaire aujourd'hui. Ensuite nous verrons ce qui concerne les soins à travers d'autres mots généraux.

Notions d'anatomie du pied du cheval

Le pied du cheval n'est évidemment pas le pied tel que considéré de manière générale. PIÉ fait l'objet d'un article relevant du domaine de l'anatomie qui ne présente aucun intérêt pour nous. Mais après cet article figure l'expression PIÉ DANS LE CHEVAL, associée au domaine de la maréchalerie, qui, elle, recèle la définition : « c'est la partie de la jambe depuis la couronne jusqu'au bas de la corne. Il est composé de la couronne, du sabot, de la sole, de la fourchette, & des deux talons [...] ». Quelques éléments descriptifs sont ainsi posés. La suite est un méli-mélo de défauts, affections, considérations d'équitation et de maréchalerie dans lesquels apparaît ce mot. Il permet tout de même de rencontrer divers adjectifs ou expressions qui sont expliqués, tels sec, encastelé et encastelure, comble, déroqué, cerclé, parer le pié et « pié neuf », qui désigne un cheval dont le sabot a repoussé après sa chute et « n'est plus propre que pour le labour ». Le « petit pié » est « un os qui occupe le dedans du pié, & qui est emboîté par la corne du sabot » : cela est fort intéressant car c'est ce que nous nommons la troisième phalange. Cette anatomie est sommaire, il manque, outre tous les tissus mous, l'os que nous nommons naviculaire. Mais la pathologie est déjà abordée.

Nous interrogeons alors SABOT qui, en maréchalerie, est défini comme « toute la corne du pié du cheval au-dessous de la couronne, ce qui renferme le petit pié, la sole & la fourchette [...] ». Quelques précisions anatomiques sont apportées avec mention des trois parties de la paroi du sabot : la pince, le quartier et le talon. Ne figurent pas les termes de muraille et de mamelle. « Muraille » existe cependant comme terme de maréchalerie mais désigne les murs du manège. Les « mammelles », aujourd'hui orthographiées mamelles, parties comprises entre la pince et les quartiers, ne sont mentionnées que dans l'article FERRER. Nous retrouvons les notions de « petit pié », sole et fourchette. L'os naviculaire n'est toujours pas cité. Cet oubli important est rectifié par Ph.-É. Lafosse dans l'hippostéologie de son article HIPPIATRIQUE (cf. *infra*, p. 185-187). En matière de pathologie, les causes de la chute du sabot sont énumérées : l'enclouure, le javart et les bleimes. En revanche l'encastelure a disparu. La différence de qualité selon

la couleur est indiquée. Des renseignements font défaut : la structure de la corne, le mécanisme de pousse et les soins d'entretien ne sont pas abordés.

Le terme CORNE, enfin, est relié aux domaines de la maréchalerie et du manège. M. A. Eidous, l'auteur, évoque d'abord celle située au niveau du pied. Il indique la manière de mettre les clous de la ferrure aux pieds de devant ou de derrière et les risques de blessures en « rencontrant le vif », ou si le fer porte sur la sole car la corne y est moins résistante que celle de la paroi. Il relève la possibilité d'usure excessive et cite trois affections : avalure, encastelure, javart, sans en préciser la nature mais en renvoyant à ces termes. Quand la corne est sèche, il faut l'enduire de surpoint ou suint (raclure de suif dont les corroyeurs enduisent les cuirs, cf. *infra*, n. 27). La pousse de la corne n'est pas davantage évoquée.

Ces articles très généraux fournissent peu de renseignements. La connaissance de l'anatomie du pied peut être approfondie en consultant les termes que ces articles comportent : paroi, couronne, sole, fourchette, pince ou quartier. Des notions complémentaires sont fournies à HIPPIATRIQUE (cf. *infra*, p. 185).

Les soins du pied

Nous entendons par soins d'une part l'entretien courant, normal du pied, et d'autre part la pathologie. Cela nous amène donc à consulter naturellement les termes MARÉCHALERIE et MARÉCHAL FERRANT. Curieusement, le premier, orthographié « maréchallerie », ne donne pas lieu à un article. Le second est rattaché à « Art mécanique » et non à la maréchalerie, comme on pourrait s'y attendre. Il est long d'une demi-page et nous n'en connaissons pas l'auteur. Il indique les attributions de ce métier : « ouvrier dont le métier est de ferrer les chevaux, & de les panser quand ils sont malades ou blessés. Voyez Ferrer. », l'organisation de la profession et, plus intéressant pour nous, il énumère les instruments utilisés :

« les flammes, la lancette, le bistouri, la feuille de sauge, les ciseaux, les rénettes, la petite gouge, l'aiguille, les couteaux & les boutons de feu, le brûle-queue, le fer à compas, l'esse de feu, la marque, la corne de chamois, le **boétier**¹⁵, la corne de vache, la cuiller de fer, la seringue, le pas-d'âne, le lève-sole, la spatule, &c. Voyez tous ces instrumens aux lettres & aux figures qui leur conviennent. »

Ce texte est complété par sept planches d'illustrations¹⁶ – une richesse car les ouvrages anciens en renferment généralement peu. On y voit la forge et les outils du maréchal tant pour forger que pour ferrer et soigner, un cheval que l'on ferre et un travail. « Le maréchal ferrant et opérant » s'oppose au « maréchal grossier » qui s'occupe des voitures.

FERRANT donne lieu à deux articles de C. Bourgelat. L'un, très court, pour l'adjectif, avec l'expression « maréchal ferrant », associé au domaine de la maréchalerie, « ouvrier, artisan dont la profession devrait être bornée à l'emploi de ferrer les chevaux, &c », renvoie à HIPPIATRIQUE et MARÉCHAL. Sous cette formulation, qui peut paraître anodine, transparait ici la lutte que C. Bourgelat mène contre les maréchaux dans ses articles de l'*Encyclopédie*. Un second déve-

15. Pour boétier : « Le boétier du maréchal est une boîte de fer blanc, séparée ordinairement en trois compartimens, pour y mettre des onguens servant à panser les chevaux. », F. DE GARSULT (1771), p. 385.

16. Cf. *infra*, Annexe 1, p. 201.

loppement est consacré au nom qui est associé au domaine du manège. Il désigne une couleur de la robe du cheval.

FERRER est présenté dans l'expression FERRER UN CHEVAL. L'article, plus long que ceux examinés jusque-là, couvre presque trois pages. C. Bourgelat explique clairement et avec précision comment déferrer, c'est-à-dire enlever le fer, parer le pied, c'est-à-dire ce qu'il convient d'enlever de corne avant de remettre un fer, et comment mettre en place le fer. Il indique aussi comment contenir l'animal et comment tenir le membre selon que le pied ferré est un pied de devant ou de derrière. Si le cheval est rétif, sont décrites la manière de l'amadouer et même celle de le coucher, « le renverser en l'étourdissant », s'il ne peut être contenu différemment. Les instruments utilisés pour tous ces actes sont cités. La façon de les manier est indiquée. Pour la contention ce sont la plate-longe, le travail, les morailles, les lunettes, termes classiques. Le « torche-né » correspond à notre « tord-nez ». Les complications qui peuvent survenir sont la brûlure de la sole, une difformité ou l'encastelure. Les précautions à prendre pour éviter la brûlure sont indiquées. En cas de brûlure, il est préconisé de dessoler, c'est-à-dire enlever la sole, immédiatement. Le trop rare renouvellement des fers par les maréchaux est déploré à la fin de l'article. Des renvois sont faits vers les termes RETRAITE, RASSIS et RELEVÉE.

Plus intéressant encore est l'article FERRURE. Très détaillé, il fait plus de huit pages. Il est dû aussi à C. Bourgelat qui commence par une introduction historique, faisant, lui aussi, référence à l'usage du fer dans l'Antiquité. Il poursuit en indiquant le caractère fréquent de l'intervention et en soulignant la nécessité – pour la conduire à bien – de connaître l'anatomie et la physiologie de la pousse de l'ongle, et il fournit ces notions. Il situe la pince, les quartiers et les talons, la fourchette et la sole. Il divise le sabot en trois parties : supérieure ou partie vive, moyenne ou partie demi-vive et inférieure ou partie molle. Il explique ensuite comment le sabot pousse depuis la couronne. Il décrit l'intérieur du sabot en évoquant l'os du petit pied et l'aponévrose du muscle profond. Il ne fait pas état des cartilages complémentaires ni de l'os naviculaire¹⁷. Il donne les buts de l'intervention du maréchal, à savoir d'une part « entretenir le pié dans l'état où il est quand il est régulièrement beau », et d'autre part « en réparer les défauts lorsqu'il pêche dans sa forme & dans quelques unes de ses parties ». Suit une description du « beau pied », c'est-à-dire du pied bien conformé, et de la technique de la ferrure d'un tel pied. Puis, ce qu'il faut faire pour chaque défaut est longuement expliqué pour le cheval et pour le mulet. C'est là un vrai précis de maréchalerie dans lequel sont envisagées les défauts du pied, des aplombs et des allures avec la ferrure du « pied de travers », qui est dû soit à un talon plus haut que l'autre, soit à un quartier se jetant en-dehors ou en-dedans ; du pied dont les talons sont trop hauts sans encastelure, trop bas, flexibles ; du pied encastelé, plat, comble, à oignons, gras ou faible, trop long ; d'un cheval « arqué, brassi-court, droit, bouté, rampin, qui se coupe & qui forge », des chevaux qui ont « des seymes, des soies ou des pieds de bœuf, des blymes, qui butent », de ceux qui

17. L'os naviculaire ou sésamoïdien distal, omis par Bourgelat dans les *Éléments d'hippiatrique* (Lyon, Declaustre & Duplain, 3 vol., 1750-1753) est décrit sous le nom d'os articulaire dans sa *Zootomie* (Paris, Vallat-la-Chapelle, 1766, p. 52). Les cartilages articulaires y sont à peine mentionnés. Les parties latérales du petit pied, dit-il seulement, « sont garnies d'un cartilage » (*ibid.*, p. 53).

sont sujets à se déferer, de la ferrure contre « les clous de rue & les chicots ». Cet article énumère de nombreuses affections, sans préciser les circonstances de leur apparition. Il n'est pas fait état du pied bot.

Un article est consacré à FORGER UN FER. Il est aussi rédigé par C. Bourgelat, qui explique la manière de procéder pour transformer la bande de métal, le loppin, en fer, en trois « chaudes », c'est-à-dire en le chauffant trois fois. Les outils utilisés sont nommés ainsi que les différentes parties du fer. Soulignons que FORGER désigne aussi une anomalie de la démarche que C. Bourgelat décrit et dont il donne les différentes causes et les remèdes.

Un autre article, toujours de cet auteur, est dévolu au FER avec les descriptions des « espèces de fer les plus connues », sans en donner l'indication, avec d'abord le fer « ordinaire de devant, de derrière, du pié gauche & du pied droit », puis le fer « couvert, mi-couvert, à l'anglaise, à pantoufle, demi-pantoufle, à lunette, à demi-lunette, vouté, geneté, à crampon, à pinçon, à tous piés » avec, pour ce dernier, plusieurs variétés : « simple, brisé, brisé à deux rangs, sans estampure, à double brisure » et le fer « à patin, à la turque, prolongé en pince, à la florentine à oreilles de lièvre ou de chat », donc une belle panoplie de fers. En plus du texte, deux planches présentent des images de fer, complétées par des légendes. Sur l'une, il est possible de voir l'évolution du loppin au fer et vingt-trois figures représentant « différens fer d'usage en quelque cas que ce puisse être ». L'autre montre vingt-cinq « fers anciens & modernes dont on se sert journellement, & dont l'usage est nuisible ». Les circonstances de leur emploi sont données : elles permettent d'avoir une idée précise de ces fers.

Pour la pathologie, nous pensons bien sûr à VÉTÉINAIRE, mais aussi à Hippatrique.

Le mot VÉTÉINAIRE est désigné non comme un adjectif mais comme un nom féminin. Il est défini par D. Diderot comme « l'art de la maréchallerie ; il vient du nom latin *veterinarius* qui signifie maréchal ». Si aujourd'hui le substantif n'est plus utilisé qu'exceptionnellement, au XVIII^e siècle, c'était la forme usuelle. La médecine était uniquement celle de l'homme.

Le terme HIPPIATRIQUE est, lui aussi, traité par D. Diderot. Ce qui nous intéresse se limite à la définition – « c'est la médecine des chevaux » –, à l'étymologie – « ce mot est composé de ἵππος, cheval et ἰατρός, médecin » –, et à la référence à l'*Hippiatrique* de C. Bourgelat, car les considérations sur la difficulté de pratiquer cet art sont banales. Le nom « hippiatre » ne figure même pas. Un second article consacré à l'HIPPIATRIQUE se trouve dans le supplément III. Beaucoup plus long que le premier et que n'importe lequel des articles du domaine, il couvre plus de cinquante pages et constitue un véritable traité à l'intérieur de l'*Encyclopédie*. Il est l'œuvre de Ph.-É. Lafosse et sa seule contribution officielle à l'*Encyclopédie*. Il comprend trois parties. La première est consacrée à l'anatomie avec l'ostéologie, la chondrologie, la syndesmologie, la myologie, l'angéiologie, la névrologie et la splanchnologie. La seconde partie réunit l'hygiène et la conformation, la nourriture du cheval, le soin que l'on doit avoir des chevaux, les exercices du cheval. Quant à la troisième partie traitant de l'hippopathologie, elle distingue les maladies externes, des opérations sur le corps du cheval, des vices ou défauts de l'animal et moyens d'y remédier, des maladies internes, des maladies en particulier, et décrit pour « chaque maladie ses symptô-

mes, son diagnostic, son pronostic, ses causes & son traitement », et enfin la ferrure.

L'article comporte d'abord des précisions sur l'anatomie que l'auteur connaît bien :

Le pied est formé de 2 os dont le premier est connu sous le nom d'os du pied, & le second sous celui d'os de la noix, de la navette ou d'os articulaire.

Cette structure est mentionnée à plusieurs occasions car sujette à plusieurs affections. L'os du pied est

exposé à être fracturé [...] la cause de cet accident provient du parement du pied [...] cette fracture est toujours verticale.

L'os de la noix [...] joue un des plus grands rôles dans l'économie du cheval, peut se fracturer dans les mémarchures ; il est encore exposé à être piqué par le parement du pied.

La légère différence de forme de ces os aux membres antérieur et postérieur est mentionnée. Des informations nouvelles sont fournies avec la description des cartilages complémentaires ressemblant à « un éventail », des ligaments (description succincte et inexacte) et de la forme que doit avoir le pied « petit [...] sole creuse et fourchette petite, talons droits ». L'influence du parage sur la pathologie est soulignée :

Ces 3 articulations sont très exposées à être tirillées, accident d'autant plus fréquent qu'on parera plus souvent le pied, & qu'il ne posera pas à plomb à terre.

Les maladies externes touchant le pied sont mentionnées : l'atteinte encornée qui, en quartier, est susceptible de produire le javart encorné si elle est profonde ; le clou de rue, dont trois sortes sont distinguées (le simple, le grave et l'incurable) et dont le traitement est décrit ; la bleime, soit « naturelle » (avec quatre voire cinq sortes) en relation avec la conformation du pied, soit « surnaturelle », liée à la ferrure ; les excès de parage responsables de foulure de la sole, sole battue ou pied déroboé ; l'étonnement du sabot qui est une sensibilité anormale de la muraille à la percussion ; la compression de la sole qui évoque l'exploration de la sensibilité du pied avec les triquoises ou tricoises ; les bleimes ; la fourbure « qui se manifeste presque toujours aux pieds », traitée rapidement ; l'oignon qui désigne ici une grosseur qui survient à la sole du pied de devant, consécutive à une déformation de l'os du pied dont la partie concave devient convexe du fait d'une mauvaise ferrure ; les fractures des os de la noix et du pied ; la mule traversine ; les différents javarts (simple, nerveux, encorné), le coup de boutoir dans la sole ; la seime (description du traitement) ; l'avalure (séparation de la peau et de la corne à la couronne) ; la fourmilière (dont d'autres causes que la fourbure sont citées) ; l'encastelure.

Parmi les opérations, Ph.-É. Lafosse fait une place à la dessolure. La dessolure est indiquée pour traiter diverses affections, le fic, les clous de rue, les bleimes, les extensions des tendons, mais contre-indiquée lors d'enclouure. Elle n'est pas décrite avec précision, Ph.-É. Lafosse renvoie à son *Cours d'hippiatrique*. Il développe le traitement du javart. Puis il évoque les anomalies du pied : le pied plat, faible ou gras, le resserrement du pied, le pied altéré, le quartier

serré, faible, défectueux ainsi que les défauts d'aplomb (arqué, bouleté, huché). L'article se termine par un développement sur la ferrure précisant qu'

une mauvaise ferrure expose le pied à une foule d'accidens, une bonne ferrure les répare & rectifie même certains défauts de conformation [...] il n'est point de partie dans le cheval qui soit sujette à autant de maladies [...]

La description anatomique du pied en relation avec les opérations fait apparaître aussi la muraille et les tissus que nous qualifions de mous : chair de la couronne, chair cannelée, sole charnue, fourchette charnue. Curieusement des glandes sont mentionnées. Nous n'avons pas trouvé à quoi elles correspondent. C'est sans conteste l'anatomie du pied la plus précise de l'ouvrage. Il énumère ensuite vingt-six défauts (numérotés) de la ferrure. Il parle du « bon pied » et renvoie encore à son *Cours d'hippiatrique* (1772). Il indique le fer à utiliser selon le type de cheval et en fonction des affections. Il évoque le cheval pinçart, terme qui ne donne pas lieu à un article.

Cet article est d'une grande richesse. Il offre l'avantage de réunir ce qui se trouve éparpillé dans l'*Encyclopédie*. Il constitue un véritable programme de cours. Il apporte des informations supplémentaires en ce qui concerne l'anatomie puisqu'elle est ici développée. Il fournit un grand nombre d'expressions qui ne sont plus usitées de nos jours comme l'os de la noix pour l'os naviculaire, le cheval ruiné et aussi le cheval huché, la passe-campagne pour désigner le capelet, la loupe (terme de chirurgie), les discussifs (en matière médicale, qui raréfient les humeurs) ; les emmiellures ; le clou qui serre la veine pour dire qui « comprime la chair cannelée » ; le quartier renversé. L'adjectif « surnaturel » est associé à la bleime et à la tumeur dans le cas du javart.

Cette revue des termes généraux nous a déjà fourni un bon nombre de notions d'anatomie, d'entretien et de pathologie, avec un vocabulaire bien spécifique. Le long article HIPPIATRIQUE vient compléter celui sur la ferrure.

Termes spécifiques

Une étude menée pour une thèse vétérinaire¹⁸ mettait en évidence le grand nombre de termes de médecine vétérinaire dans l'*Encyclopédie*. Nous avons cherché les termes que nous connaissions, ceux que nous rencontrions dans les articles, et nous avons utilisé la Table de Panckoucke. Cette recherche peut aujourd'hui s'appuyer sur les moyens offerts par les versions informatisées, que ce soit dans le CD-Rom ou la version en ligne avec recherche par domaines, par auteurs, par mots dans le texte. Ainsi la « maréchallerie » regroupe trois cent quatre-vingt neuf articles, le « manège » deux cent cinquante et un articles, la combinaison manège et « maréchallerie » cent quinze articles et celle de « maréchallerie » et manège dix articles seulement.

Pour la clarté de l'exposé, nous les regrouperons en plusieurs familles calquées sur ce que nous avons fait dans la première partie, à savoir l'anatomie, l'aspect du pied et la description des aplombs et des allures, l'entretien courant du

18. T. RUPRECHT, *Contribution à l'étude de la médecine et la chirurgie vétérinaires dans l'Encyclopédie de Diderot et D'Alembert*, Thèse de doctorat vétérinaire, Rennes, 1997.

piéd et enfin sa pathologie pour laquelle nous distinguerons l'examen du cheval boiteux, les affections du piéd et les traitements.

Anatomie

« Paroi » se trouve dans l'expression PAROIS DES SABOTS, du domaine de la maréchalerie. Le texte se limite à une brève définition : « on appelle ainsi l'épaisseur des bords de la corne », et renvoie à corne. L'article SOLE fournit, outre la définition « dessous du piéd du cheval », quelques éléments de pathologie. De nouveau est mentionnée la possibilité de lésion de la sole par le fer avec pour conséquence une boiterie. Le lecteur se trouve informé de la possibilité de dessoler et de la vitesse de cicatrisation (un mois) mais les « accidents » qui justifient la dessolure ne sont pas indiqués ici. Un élément d'anatomie peu précis mais exact figure : la présence de « chair » entre la corne et le petit piéd. Il ne s'agit pas de muscle mais de tissus qui apparaissent rouges car richement vascularisés.

La FOURCHETTE fait l'objet d'un article d'une demi-page, rédigé par C. Bourgelat. Il donne une définition : « portion qui, plus ou moins élevée sous le piéd du cheval & au milieu de la sole, présente la figure d'un cône, dont la pointe seroit tournée endevant, & dont la base échancrée répondroit aux talons ». Il ne fait pas allusion à ce que nous nommons « lacunes », qui pourtant doivent être méticuleusement nettoyées pour éviter la macération. Il indique quelle doit être sa taille normale par rapport au reste du piéd, ce qui permet de distinguer une fourchette grasse d'une maigre. Il en cite les affections : pourriture et chute, fic. Il établit le lien entre fourchette et encastelure sans en développer le mécanisme. Plus que d'une réelle chute de la fourchette, c'est d'une nécrose qu'il s'agit. Quand elle se reforme, les gens du monde du cheval disent « faire fourchette neuve ». Le terme « fic » a disparu des ouvrages vétérinaires modernes mais est bien connu en médecine ancienne. C'est un synonyme de « verrue ». C. Bourgelat propose plusieurs remèdes : onguent aegyptiac, eau de chaux, eau seconde, eau infernale, alun de roche, « verd de gris », couperose verte ou blanche, tutie ou thutie, céruse, teinture de myrrhe et d'aloès. Il renvoie aux termes FERRURE, EAUX et FIC, mais curieusement pas à l'article ENCASTELURE dont il est pourtant l'auteur.

La COURONNE, en maréchalerie, est définie par sa localisation : « partie basse du paturon qui règne le long du sabot ». M. A. Eidous y ajoute deux expressions qui désignent des affections : « atteinte de la couronne » et « crapaudine à la couronne », mais il ne fournit aucune explication, aucun commentaire et ne fait pas de renvoi vers ces termes qui sont pourtant présents. Il ne dit rien de son rôle dans la pousse du sabot. Il mentionne un autre emploi de couronne qui peut effectivement désigner la cicatrice dépilée d'une blessure. Cet article est donc peu instructif. Dans divers articles, l'adjectif ENCORNÉ est utilisé, il signifie au voisinage de la couronne.

La PINCE est définie comme « l'arrête que la corne fait aux piés de devant, & qui est comprise entre les deux quartiers ». Il est précisé qu'« on broche plus haut à la *pince* des piés de devant qu'à ceux de derrière ». C'est tout ce qui concerne le piéd du cheval.

Les QUARTIERS sont « les côtés du sabot d'un cheval, compris entre la pince & le talon de part & d'autre ». Ces quartiers peuvent présenter des anomalies, à savoir être « trop serrés, c'est-à-dire trop applatis ». Ils peuvent être enlevés ou

curieusement tomber d'où l'expression « faire quartier neuf » quand ils repoussent. Ils peuvent présenter des « seymes » et l'auteur renvoie à ce mot.

Quant à Talon, il se trouve à l'expression TALONS DU CHEVAL ; ceux-ci « forment la partie du pié qui finit le sabot, & commence à la fourchette » ; ils doivent être « hauts, ronds et bien ouverts » pour être « de bonne qualité » et non « bas et serrés », donc de « mauvaises qualités ». Il faut se référer à ENCASTELURE. Les auteurs, ou plus probablement l'auteur de ces articles, n'a pas indiqué la source à laquelle il se réfère.

Il est une partie du pied dont le nom risque d'induire en erreur, ce sont les « cartilages complémentaires ». Chaque cartilage est alors nommé TENDON, la définition ne prête pas à confusion : « *les Maréchaux* appellent improprement ainsi dans le cheval une espèce de cartilage qui entoure une partie du pié, & qui est située entre la corne & le petit pié. » L'ignorance de cette dénomination peut entraîner un contresens fâcheux ou l'incompréhension d'un texte, puisque aujourd'hui, le tendon désigne la partie postérieure du canon. Cette partie, formée par les tendons des muscles fléchisseurs du doigt, était quant à elle nommée NERF.

Cet inventaire permet de constater que chacune des parties du pied fait l'objet d'un article à l'exception de mamelle, glome, barre et muraille, que nous n'avons pas retrouvés dans cette acception mais qui sont, sauf glome, présents dans le texte. Tous les éléments de l'anatomie du pied mentionnés sont, exception faite de la fourchette, présentés de manière succincte. En conséquence les notions sont souvent frustes.

Aspect du pied et description des aplombs et allures

Les articles décrivant le pied sont peu nombreux. Ce sont des adjectifs ou des noms. Ce sont CERCLE À LA CORNE, COMBLE, DÉROBÉ et ENCASTELÉ.

Le CERCLE À LA CORNE est un terme de maréchalerie. M. A. Eidous écrit : « c'est ou une avalure, voyez AVALURE, ou bien des bourrelets de corne qui entourent le sabot, & qui marquent que le cheval a le pié trop sec, & que la corne se desséchant, se retire & serrent le petit pié. » Ce cercle, précise-t-il, ne doit pas être confondu avec celui, homonyme, de « volte », figure de manège qui consiste à parcourir un cercle. Nous verrons AVALURE auquel il renvoie dans la pathologie.

Avec ENCASTELÉ, C. Bourgelat aborde d'emblée le stade de l'affection et le diagnostic différentiel :

On doit distinguer le cheval *encastelé* de celui qui tend à l'*encastelure* ; les talons du premier sont extrêmement resserrés, les talons du second ont du penchant à se rétrécir.

Ce terme désigne donc un pied dont les talons sont resserrés. Aujourd'hui l'encastelure est dépeinte comme le rétrécissement général ou partiel du sabot avec atrophie de la fourchette. Cela n'affecte que les pieds de devant et « non ceux de derrière, parce que ceux-ci sont continuellement exposés à l'humidité de la fiente & de l'urine de l'animal. » Cette affirmation n'est que partiellement exacte car il est vrai que l'encastelure se rencontre plus souvent à l'avant mais non exclusivement.

Les articles COMBLE et DÉROBÉ renvoient à PIÉ, sans plus : « déroboé » signifie que la corne est très fragile. D'autres qualificatifs y sont indiqués, comme gros, gras ou maigre, plat, en écaille d'huître, mauvais. L'article FERRURE comporte

d'autres dénominations : le pied de travers, le pied à oignon. Nous avons rencontré dans différents articles quelques qualificatifs pour la fourchette, qui peut être grasse ou maigre ; les quartiers, qui peuvent être faibles, serrés, défectueux, un plus haut que l'autre, l'un se jetant en-dedans ou en-dehors ; les talons, qui peuvent être serrés, bas, flexibles, trop hauts.

La notion de « beau pied » est introduite dans l'article FERRURE. Ce n'est pas un critère purement esthétique, c'est un pied qui ne prédispose pas au développement d'anomalies, et donc pas à l'apparition d'une boiterie ou d'une blessure,

qui n'est ni trop gros, ni trop grand, ni trop large, ni trop petit, dont la corne est douce, unie, liante, haute, épaisse & ferme sans être cassante, voyez Pié ; dont les quartiers sont parfaitement égaux, voyez Quartiers ; dont les talons ne seront ni trop hauts ni trop bas, & seront égaux, larges, & ouverts, voyez Talon ; dont la sole sera d'une consistance solide, & laissera au-dessus du pié une cavité proportionnée, voyez Sole ; dont la fourchette enfin ne sera ni trop grasse, ni trop maigre, voyez Fourchette ; & qui d'ailleurs aura la forme de cet ovale tronqué dont j'ai parlé, sera toujours envisagé comme un beau pié.

Les autres anomalies du pied, à savoir le pied bot, le pied coudé, le pied panard ou au contraire cagneux, le pied pinçard, ne sont pas citées et ne donnent pas lieu à un article, mais on rencontre panard et cagneux dans le texte des articles ENTRAVES, PIÉ et S'ENTRE-COUPER, SE COUPER, S'ENTRETAILLER. Le croissant, cette déformation de la sole qui signe une fourbure chronique, mentionné aussi dans l'article PIÉ, y est associé à la fourbure. Il fait l'objet d'un article de peu d'utilité, puisqu'il se borne à renvoyer à FOURBURE, sans autre précision.

Venons-en aux défauts d'aplomb et d'allure qui ne sont pas sans relation avec le pied. Nous les avons déjà rencontrés dans l'article consacré à la ferrure. Les défauts d'aplomb donnant lieu à des articles sont nombreux : ARQUÉ, BOULETÉ ou DROIT SUR SES BOULETS, BRASSICOURT pour ceux encore utilisés, mais aussi RAMPIN, RAMINGUE, HUCHÉ, JUCHÉ, BOULEUX qui ne sont plus usités et méritent donc d'autant plus d'être pointés. Les défauts d'allure sont : BILLARDER, qui donne lieu à un article le définissant ainsi « se dit d'un cheval lorsqu'en marchant il jette ses jambes de devant en-dehors » ; ou SE COUPER, S'ENTRE-COUPER, S'ENTRETAILLER, qui sont synonymes, signifient que le cheval se blesse au boulet lorsqu'il se déplace ; ou encore FORGER qui, dans ce cas, désigne l'action de frapper « avec la pince des piés de derrière les éponges, le milieu, ou la voûte de ses fers de devant ». Tous ces termes sont attribués au manège. Bien d'autres termes descriptifs sont présents, avec ou sans rapport avec le pied ou la ferrure, nous les laissons de côté. Certains mots ont disparu comme CLAMPONNIER ou CLAPONNIER, « cheval long-jointé, c'est-à-dire qui a les paturons longs, effilés, & trop plians », qui étaient déjà considérés comme vieilliss ; leur éventuel équivalent latin n'est pas indiqué.

Maréchalerie et entretien du pied

Les articles consacrés à des termes généraux de maréchalerie « préventive » sont, nous l'avons vu, relativement longs. Ils apportent maintes informations. Nous avons déjà rencontré le nom des différents outils du maréchal, un article est consacré à chacun d'eux, qu'il serve à forger le fer ou à parer et ferrer le pied : PINCE, TRICOISE, BROCHOIR, BOUTOIR ou PAROIR, ROGNE PIÉ, BOUTON, ÉTAMPE,

POINÇON, FERRETIER, REPOUSSOIR. Le banal CURE-PIÉ est décrit par M. A. Eidous, qui insiste sur l'importance de curer le pied et transcrit de l'*Encyclopédie* de Chambers¹⁹ une manière d'humidifier le pied : « C'est un bon expédient pour humecter les piés, que d'y mettre de la fiente de vache après les avoir nettoyés avec le *cure-pié*. » Nous l'avons déjà mentionné, ces instruments sont représentés, de même que les nombreux fers, dans une planche d'illustrations qui semblent avoir été organisées par C. Bourgelat, d'après ce qu'il écrit dans un de ses articles.

L'acte essentiel de la maréchalerie est le parage ou, selon un terme plus ancien, le parement. Ces termes ne font ni l'un ni l'autre l'objet d'un article en ce qui concerne la maréchalerie. En revanche, PARER donne lieu à une définition, curieusement attribuée au domaine du manège : « c'est couper les ongles ou la corne d'un cheval avec un boutoir ou paroir, pour rendre la sole unie & propre à être ferrée ». Elle est assortie de deux expressions, « bien parer » et « parer le pié sans rencontrer le vif », sans explication complémentaire et sans renvoi. Cet article n'éclaire donc guère sur la manière de procéder et l'importance de cet acte qui peut corriger ou au contraire induire une anomalie du pied. Les articles FERRURE et HIPPIATRIQUE de Ph.-É. Lafosse sont plus explicites. Une autre acception du verbe PARER, qui n'a rien à voir avec le pied, est indiquée : « arrêt relevé du cheval de manège. Ainsi on dit un beau *parer*, pour dire un bel arrêt bien relevé, & sur les hanches²⁰ ».

Quelques termes ont une signification spécifique en maréchalerie. Ainsi un RASSIS est une « nouvelle application d'un même fer sur le pié d'un cheval, après lui avoir un peu paré le pié²¹ » et BLANCHIR LA SOLE signifie « ôter simplement la première écorce » ; effectivement la corne apparaît blanche. Pour terminer, il faut évoquer le verbe « déferer » dans sa forme pronominale. SE DÉFERRER « se dit d'un cheval dont le fer quitte le pié sans que personne y touche. Les chevaux qui ont mauvais pié ou qui forgent, se déferrent souvent. »

Lorsque le maréchal ferre un cheval, divers accidents peuvent survenir. Si le fer est trop chaud, il peut échauffer voire brûler la corne et même les structures sous-jacentes, ce qu'évoque l'article FERRURE. Il peut ENCLOUER UN CHEVAL, « qui arrive conséquemment à la négligence & à l'ignorance du maréchal », écrit C. Bourgelat. Le nom correspondant est enclouure (ou enclouure), qui se manifeste par l'apparition d'une boiterie plus ou moins marquée après la ferrure, alors que l'animal ne boitait pas auparavant. Le diagnostic se pose s'il y a manifestation d'une sensibilité lors de la percussion de la tête du clou et confirmation après le retrait de fer, lors de compression avec les tricoises entre l'entrée du clou et le rivet, sous peine de commettre une erreur de diagnostic. Il faut alors agrandir le trajet du clou, éliminer les tissus lésés et appliquer des remèdes « capables de s'opposer aux progrès du mal », comme des liqueurs spiritueuses, et protéger d'un pansement fait d'un plumaceau recouvert d'étoupes et retenu par des éclisses afin

19. Encyclopédie en anglais éditée par Ephraïm CHAMBERS (Londres, 1728) et intitulée *Cyclopaedia or an Universal Dictionary of Arts and Sciences*, qui connut un grand succès et de nombreuses rééditions, dont la traduction française resta à l'état de projet, mais qui servit de modèle à l'*Encyclopédie* de Diderot et D'Alembert.

20. Dans le *parer*, le cheval de manège est *prêt* à toutes les actions qu'on va lui demander, il est en quelque sorte au garde-à-vous.

21. En termes actuels, cette opération consiste à *relever* à la fois le pied et le fer.

d'éviter la formation d'une cerise ²². Le pied peut n'avoir été que « serré » quand « la lame presse seulement la partie vive », c'est-à-dire passe à la limite entre la corne et la chair, il convient alors d'utiliser une remolade et un pansement. Enfin un clou peut se casser soit lors du retrait du fer, soit indépendamment ; le morceau qui reste porte le nom de RETRAITE, dont « on ne peut espérer la guérison, que l'on ait fait l'extraction de ce corps étranger », précise l'article ENCLOUEURE. Ce terme « retraite » désigne aussi « une espece de longe de cuir attachée à la bride du cheval de devant d'une charrette, & liée à un cordeau, dont on se sert pour manier le cheval ».

Les termes pansement, plumaceau et étoupe ne font pas l'objet d'articles. Les ÉCLISSÉS sont rattachées à la chirurgie mais aussi au manège et à la maréchalerie :

en latin *ferulae*, parce qu'anciennement on employoit à cet effet l'écorce de la férule. Je ne sais si c'est de cette espèce de férule dont Pline ²³ rapporte que le bois étoit si ferme & en même tems si léger, que les vieillards s'en servoient en forme de canne ou de bâton, par préférence à tout autre.

Pathologie. Examen du cheval boiteux

La plupart des affections du pied chez le cheval engendrent une boiterie. Ce terme et celui de boitement sont absents. CLAUDICATION ne renvoie qu'à l'homme. BOITER est rapporté au manège par M. A. Eidous qui se contente de la formule : « se dit du cheval, de même que de l'homme », ce qui est de peu d'intérêt, et d'ajouter seulement que « *Boiter de vieux* ou de *vieux tems* » signifie « depuis longtemps ». Face à la pauvreté de cet article, nous comprenons que C. Bourgelat ait ajouté à FEINDRE, qu'il devait développer, « boiter ». Il rattache ces verbes au manège et aussi à la maréchalerie. Il établit une distinction entre les deux, qui tient à l'intensité de la manifestation. Il souligne la difficulté de reconnaître l'animal qui feint, et expose comment procéder par percussion et compression du sabot pour révéler la douleur. Il explique l'expression « boiter tout bas », qui désigne une boiterie très marquée, et se retrouve encore actuellement sous la forme de « boiter bas ».

À l'adjectif BOITEUX, M. A. Eidous, plus prolix que pour BOITER, commence par une définition :

se dit d'un cheval qui a quelque irrégularité dans ses mouvemens, pour avoir été estropié à l'épaule, à la jambe, ou au pié ; de sorte qu'en marchant il cherche à ménager la partie offensée, ou n'ose s'en servir qu'avec crainte.

Il explique que « boiter du pied de devant » ou de derrière signifie seulement du membre avant ou arrière, sans présager du siège de la boiterie sur le membre. Il distingue pour le pied les affections venant de la couronne, celles des talons ou celles des quartiers. Le diagnostic se fait en observant les caractéristiques de la boiterie, le pied et par percussion et compression ce qui est encore utilisé de nos jours. L'accident de ferrure est rappelé.

22. Ce terme ne donne pas lieu à un article dans le sens actuel.

23. Pline l'Ancien, 13, 42, § 123.

À l'inverse, l'adjectif DROIT pour un cheval (manège et maréchalerie) signifie « qu'il ne boite point ». On garantit un cheval « *droit* chaud & froid, c'est-à-dire lorsqu'il est échauffé ou refroidi, pour dire qu'il ne boite point, ni quand on le monte & après qu'il est échauffé, ni après qu'il a été monté & qu'il s'est refroidi [...] ».

Les affections du pied

Le cheval peut s'infliger à lui-même ou infliger à ses congénères des **blessures** aux pieds ou avec les pieds. Ce sont l'atteinte, la crapaudine, la nerf ferure (ou nerf féru) et ce qu'expriment « se couper » et « forger ».

L'ATTEINTE est, parmi ces blessures, celle pour laquelle les explications sont les plus complètes après une brève définition : « mal qui arrive au derrière du pié d'un cheval quand il s'y blesse, ou qu'il y est blessé par le pié d'un autre cheval », et à la distinction de deux types d'atteinte : la « sourde [...] celle qui ne forme qu'une contusion sans blessure apparente », et l' « encornée [...] celle qui pénètre jusque dessous la corne ». Le développement envisage les circonstances de formation des atteintes, l'évolution et ce qui doit faire suspecter une atteinte ayant endommagé les structures profondes, ainsi que le traitement en fonction du type d'atteinte et du moment d'intervention dans l'évolution du processus. L'atteinte encornée peut être aussi grave que le javart encorné du fait de l'atteinte du cartilage du pied. Cette notion se rencontre à divers endroits. Ainsi à l'article ENCORNÉ, qui signifie « au voisinage de la couronne », C. Bourgelat précise qu'elle peut « donner lieu à de vrais ravages, sur-tout si la suppuration qui doit en résulter, se creuse des sinus, & si la matière suppurée flue & descend dans l'ongle même ».

La CRAPAUDINE est une « crevasse que le cheval se fait aux piés par les atteintes qu'il se donne sur la couronne », sa gravité est due au fait qu'elle « dégénère en ulcère », écrit toujours M. A. Eidous.

SE COUPER se dit des chevaux qui « s'entre-heurtent les jambes, ou se donnent des atteintes en marchant, ou avec l'un des fers se font sauter la peau d'un des boulets ». La prévention de ces blessures par l'application d'une ferrure spécifique n'est pas présentée. Rappelons ici que COUPER a aussi le sens de « châtrer », ce qui n'a rien à voir avec le pied.

Quand c'est le cheval qui forge (FORGER) et non le maréchal, cela signifie qu'il « atteint ou frappe avec la pince des piés de derrière les éponges, le milieu, ou la voûte de ses fers de devant ». Trois causes sont citées : la faiblesse de l'animal, la ferrure et le cavalier. Le traitement, qui est représenté par une ferrure spéciale, n'est pas indiqué, mais le lecteur est renvoyé à l'article FERRURE où cette anomalie est développée.

La NERF FERURE est définie comme « une *atteinte violente*, que le cheval se donne aux *nerfs* des jambes de devant avec la pince des piés de derrière », mais c'est aussi « une *entorse*, une *enflure douloureuse* ». NERF désigne ici « improprement [...] un tendon qui coule derrière les os des jambes ».

Le JAVART est « une petite tumeur qui se résoud en apostume ou bourbillon ²⁴ » avec deux formes : le javart nerveux (« celui qui vient sur le nerf ») et, plus classique pour nous, le javart encorné, dont le traitement est la dessolure.

Autre tumeur ou tuméfaction, la FORME est bien connue dans le monde du cheval. C. Bourgelat la décrit, en donne l'étiologie, fournit le signe univoque qui permet d'en faire le diagnostic : « l'indépendance totale de cette tumeur qui ne tient en aucune façon au tégument, sous lequel elle est située », et propose un traitement topique, rejetant la dessolure et l'application d'un cautère.

Les **affections de la paroi** sont l'avalure et les seimes ou seymes.

L'AVALURE est un cercle à la corne ²⁵. Mais M. A. Eidous précise qu'elle « se forme au sabot d'un cheval quand ce dernier a été blessé » et il insiste : « Les *avalures* n'arrivent que par accidens & blessures à la corne », « lorsqu'on voit une *avalure*, on peut compter que le pié est altéré ».

Une SEIME est une « fente dans la paroi des quartiers responsables de douleur » et donc de boiterie, écrit L. de Jaucourt. Il la fait aller de la corne au fer, il faut comprendre de la couronne au fer. Cette situation en quartier est redite à l'article QUARTIER, mais le terme de « quarte », pourtant classique au XVIII^e siècle, n'y figure pas. Il faut préciser que les seimes ne se localisent pas exclusivement en quartier, elles peuvent se manifester aussi en pince, ce qu'indique F. de Garsault. Le pied est alors qualifié de « pied de bœuf » du fait de son aspect, dénomination d'ailleurs déjà rencontrée mais non expliquée. Le traitement n'y est pas envisagé, mais est donné partiellement dans les articles LUNETTE, PANTOUFLE, FEU et FERRURE ; il n'y a toutefois pas de renvoi vers ces articles. Le fer à LUNETTE est utilisé pour le cheval de manège, alors que le fer à PANTOUFLE est mis au cheval qui travaille à la campagne, et ces deux fers sont décrits à FER.

L'article FEU, CAUTÈRE du manège et de la maréchalerie indique que, dans le cas des seimes, les cautères essiformes « sont véritablement efficaces, [...] en les appliquant transversalement, & de façon que l'S placée à l'origine de la solution de continuité, y réponde par son milieu ; ses deux extrémités s'étendent également sur chaque portion de l'ongle disjoint & séparé. »

Nous l'avons déjà dit, l'article FERRURE aborde la « Ferrure des chevaux qui ont des seymes » et la « Ferrure des chevaux qui ont des soies ou des piés de bœuf ». L'expression, pour nous classique, « barrer une seime », n'est pas employée ; « barrer une veine » signifie la ligaturer.

La sole est exposée, par sa position, à de nombreux traumatismes y compris lors de la ferrure (brûlure ou simple échauffement). Elle peut présenter une bleime mais, dans l'*Encyclopédie*, BLEYME est une « maladie ou inflammation de la partie antérieure du sabot vers le talon, entre la sole & le petit pié », écrit M. A. Eidous. Il en cite trois types « de seches, d'encornées, qui ne sont fort souvent qu'une suite des premières, & de foulées », mais n'en décrit que deux. Le traitement présenté ici est le parage et si nécessaire « l'huile de merveilles & l'emmiellure rouge »

24. Ce terme « bourbillon », utilisé en médecine, a un équivalent en maréchalerie qui est FILANDRE.

25. Le sens actuel d'*avalure* est différent. La paroi « s'allonge sans cesse en direction distale et s'use par son bord opposé. Sa progression est traditionnellement qualifiée d'*avalure* » (R. BARONE - P. SIMOENS, *Anatomie comparée des mammifères domestiques*, t. 7, Paris, Vigot, 2010, p. 531).

pour compléter. À l'article FERRURE, il est indiqué qu'après le parage un fer à lunette doit être utilisé.

La SOLBATURE est la « foulure & meurtrissure de la chair qui est sous la sole, & qui est froissée & foulée par la sole, c'est-à-dire la petite semelle de corne du pié du cheval, quand cet animal a marché long-tems pié nud, & quand la sole est trop desséchée », selon L. de Jaucourt. Ce terme, aujourd'hui disparu à notre connaissance, est utilisé par F. de Garsault. L'article HIPPIATRIQUE de Ph.-É. Lafosse parle de la sole battue. Le cheval qui présente cette affection est nommé SOLBAM, terme de l'origine duquel malheureusement il n'est rien dit.

La FOURCHETTE est aussi le siège de diverses affections déjà citées, la pourriture et la chute qui ne font pas l'objet d'articles, à la différence de TEIGNE, BOUILLON, FIC et PORREAU ou poireau, tous attachés à la maréchalerie.

La TEIGNE est définie comme une « pourriture puante qui vient à la fourchette ». Elle n'a rien à voir avec la teigne de l'homme.

Le BOUILLON est quant à lui une « excroissance charnue, qui vient sur la fourchette du cheval ou à côté, qui est grosse comme une cerise & fait boiter le pié », et M. A. Eidous de préciser que cette dénomination peut être remplacée par l'expression : « la *chair souffle sur la fourchette*. »

Le PORREAU est, d'après L. de Jaucourt, une « espèce de verrue qui vient aux boulets, aux pâturons, aux piés de derrière des chevaux, & qui suppure ». Il n'a pas fait le lien avec le crapaud. L'article POIREAU donne quelques précisions supplémentaires, à savoir qu'il est de la taille d'une noix environ et qu'il peut jeter ou suppurer « des eaux rousses et puantes » et qu'il « ne se guérit que pour un tems, il revient toujours ».

D'après C. Bourgelat, il existe plusieurs sortes de FIC, tumeur qui tire son nom de sa ressemblance avec une figue. L'un, sur la peau, correspond aux « verrues ou porreaux dans l'homme », voire « poireaux », mais ne nous intéresse pas ici. L'autre, « vulgairement appelé crapaud », est une « excroissance fongueuse qui naît ordinairement dans le corps spongieux d'où la fourchette tire sa forme & sa figure ». Les chevaux grossiers y sont plus sujets que les autres et il évolue de la suppuration vers l'ulcération. Cette ulcération aggrave la boiterie et fait de la douleur qu'elle cause. Le traitement décrit comprend être saignée et l'administration de breuvages purgatifs ainsi que l'exérèse chirurgicale, voire la dessolure.

L'ENCASTELURE, grand classique de la pathologie du pied, déjà rencontrée dans plusieurs articles étudiés, donne lieu à un développement d'environ une page. Le plan adopté par C. Bourgelat est celui d'un cours actuel : épidémiologie, étiologie, symptômes, prophylaxie et traitement. L'encastelure atteint les pieds antérieurs principalement. Le resserrement des talons provoque une compression très douloureuse des structures internes. Elle est plus commune chez les chevaux fins et légers ; les chevaux espagnols en sont souvent affectés. Les talons hauts sont un facteur favorisant de même que l'allongement du pied. La sécheresse de la corne et un mauvais parage, facteurs déclenchants, peuvent facilement être évités, la première par l'application d'onguents gras. Si l'encastelure se produit, elle doit être traitée par un parage et une ferrure adéquats. Lors d'échec de ce traitement il faut dessoler rapidement, ne pas tenter d'affaiblir les quartiers ou de faire des raies de feu d'après l'auteur. Aujourd'hui on est moins agressif.

Le CHICOT n'a rien à voir avec les dents, c'est un corps étranger que le cheval se met dans le pied et « qui perçant la sole & pénétrant jusqu'au vif, devient plus ou moins dangereux, selon qu'il est plus ou moins enfoncé dans le pié ». Cette précision est importante, on pourrait y ajouter « selon l'endroit qui est piqué ». C'est donc une autre désignation pour le CLOU DE RUE qui, à l'article CLOU, est défini comme « pointes que les chevaux se fichent dans le pié, & qui les font boiter » et qui est aussi développé à la suite d'enclouure, parce qu'il a avec elle « beaucoup d'analogie, & il n'est rien de plus fréquent que cet accident, ni rien de plus rare que la guérison parfaite, lorsqu'il est grave ». F. Genson, l'auteur de cet article, est opposé à la dessolure, « opération douloureuse », il décrit la méthode qu'il emploie « pour parvenir plus sûrement & plus promptement à une cure radicale ». Son énumération des structures du pied est sans conteste la plus précise de toutes celles qui figurent dans cette encyclopédie : « composé de chair, de vaisseaux sanguins, lymphatiques, & nerveux, de tendons, de ligaments, de cartilages, & d'os, de l'aponévrose, du périoste, & de la corne qui renferme toutes ces parties ». Il distingue judicieusement deux types de clou de rue, le simple qui se soigne uniquement par application d'huile, onguents, vulnéraires, liqueur spiritueuse ou en « y fondant du suif, de la cire à cacheter », et le grave ou compliqué dont le traitement se fait en plusieurs étapes qu'il détaille. La première consiste à retirer le corps étranger, à parer le pied avec amincissement de la sole, à obstruer le trou et à enduire d'une emmiellure avant de remettre le fer. La deuxième étape commence par l'agrandissement du trou en enlevant seulement de la corne puis en le garnissant d'un plumaceau imprégné avec de « l'huile rouge de térébenthine dulcifiée » ou du « baume du Pérou ou de Copahu », et maintenu par une éclisse. Ce pansement doit être changé chaque jour et les médicaments exfoliatifs choisis en fonction des tissus à éliminer (os ou tendon). Les dangers de certaines substances comme les digestifs, les suppuratifs, la teinture de myrrhe, celle d'aloès, sont soulignés en fin d'article.

Dernier accident traumatique, l'ÉTONNEMENT DU SABOT est une commotion (traumatisme) causée par un choc avec quelque chose de dur, tel un mur lors d'une ruade violente (cheval qui « ÉPARE »). Elle peut entraîner une destruction tissulaire aboutissant à l'apparition d'une suppuration en couronne, c'est ce que signifie l'expression « souffler au poil ». Si le heurt n'est pas connu, le diagnostic est difficile car les symptômes ne sont pas spécifiques. Il se fait donc par exclusion des autres affections du fait de l'absence des éléments qui les caractérisent. Le traitement diffère en fonction du stade de l'évolution de l'affection : avant la collection et la suppuration, des remèdes « confortatifs et résolutifs » sont appliqués ; après collection, la sole est ouverte au lieu de la plus forte chaleur et de la plus grande sensibilité pour permettre l'évacuation de cette collection avec application d'un pansement comme pour l'enclouure. Dans certains cas, la chute du sabot est inévitable ; C. Bourgelat préconise de laisser « agir la nature », de seulement l'aider avec des « médicaments doux » dans les pansements.

Avec la FOURBURE du pied, autre affection majeure, nous quittons la pathologie traumatique. Après énumération des symptômes qui la caractérisent, C. Bourgelat en énonce les nombreuses causes, à savoir un travail excessif, un refroidissement brutal, un excès d'appui sur un membre, une alimentation exagérée par rapport au travail ou la consommation de certains aliments, des saignées excessives ou des diarrhées spontanées ou provoquées par des purgatifs violents. Il poursuit en exposant la pathogénie et le pronostic pour terminer naturellement par

les traitements, qui reposent sur la saignée, les bains de pied à la rivière en début d'évolution, les lavements et « les délayans », la suppression de l'avoine et les purgations, puis les médicaments « propres à diviser et à atténuer la lymphe », à savoir les préparations mercurielles (« aethiops minéral [...] avec du son [...] dans une décoction de squine, de malsepareille, de sassafras ») pour terminer par la poudre de vipères. Si ces médicaments sont inefficaces, il faut, pour « prévenir l'enflure de la couronne, les cercles de l'ongle, les tumeurs de la sole, la chute du sabot », utiliser des « topiques répercussifs & résolutifs » ainsi qu'un « cataplasme de suie de cheminée délayée dans du vinaigre ». Si malgré cela, une tuméfaction apparaît à la couronne, des incisions doivent compléter l'usage des topiques. Et, si on « entrevoit des difformités sensibles dans la sole, on doit conclure à l'inutilité des médicaments externes [...] les piés de l'animal seront à jamais douloureux, malgré toutes les ressources de l'art [...] ». Contrairement à F. de Garsault, C. Bourgelat n'associe pas les symptômes de la COURBATURE et de la GRAS-FONDURE²⁶ à ceux de la fourbure. La difformité de la sole est le CROISSANT qui est une « suite de la fourbure », et M. A. Eidous de renvoyer à Fourbure, ce qui n'aide guère. F. de Garsault fournit des informations plus précises relatives à la formation du croissant : il faut « garantir les pieds, de peur que la fourbure ne tombe dessus, c'est-à-dire qu'elle ne fasse dessouder l'os du petit pied d'avec le sabot en pince », et plus loin il signale encore ce qui effectivement peut s'observer : « on voit la couronne s'enfoncer ce qui est un signe certain du relâchement du petit pied [...] Les sabots pourront bien se détacher tout-à-fait, ou du moins il se formera des croissans [...] ». Nous savons que le croissant signe l'existence d'une rotation de la troisième phalange dont le bord distal déforme la sole. Cette rotation est irréversible. Elle définit ce que nous nommons « fourbure chronique ». En revanche la fourmière, qui se trouve en pince, le long du sabot, n'est ni mentionnée ni décrite ici. Ph.-É. Lafosse, lui, en fait état.

Traitements

Nous distinguerons, comme il est coutume de le faire en médecine, les traitements médicaux des traitements chirurgicaux.

Les traitements médicaux rattachés au domaine de la maréchalerie sont peu nombreux. Ce sont le surpoint, l'emmiellure, la charge et la remolade.

Le SURPOINT, qui a aujourd'hui disparu de l'arsenal des produits d'entretien du sabot, a été rencontré dans l'article CORNE où il est préconisé pour lutter contre la sécheresse, avec un renvoi vers ce terme. Effectivement L. de Jaucourt signe un bref article qui n'est rattaché ni au domaine du manège ni à celui de la maréchalerie, mais à celui de la « corroyerie » (corroierie aujourd'hui). Il en donne la définition (« la raclure que les Corroyeurs ont levée de dessus les cuirs après qu'ils leur ont donné le suif ») et ajoute que les Maréchaux s'en servent « dans quelques maladies de chevaux », sans toutefois dire lesquelles²⁷.

26. Ph.-É. LAFOSSE, *Dictionnaire raisonné d'hippiatrique, cavalerie, manège et maréchalerie*, Paris, Boudet, 1775, t. 1, p. 398 : « Courbature (1a) est à peu près la même maladie que la pleurésie » ; t. 2, p. 326 : « Gras fondure (1a) excrétion de mucosité [...] que le cheval rend par le fondement ».

27. Cf. Pline l'Ancien, 29, 10, § 37, qui préconisait déjà le suint, notamment pour les inflammations des yeux et les duretés des paupières.

EMMIELLURE est un terme de manège et de maréchalerie qui désigne un « remède topique, distingué de ceux que nous appelons charge, emplâtre blanche, &c. en ce que nous faisons entrer du miel dans sa composition. » C. Bourgelat précise : « On en trouve une infinité trop grande de recettes dans tous les auteurs qui ont écrit sur les maladies des chevaux, pour que je me croye obligé d'en indiquer ici quelques-unes. Voyez Soleysel, Gaspard, Saunier, Crescentius, Michel Biondo, Recini, Caracciolo, Coloubro, Gibson, Markaut, &c. ²⁸ »

L'article CHARGE, anonyme semble-t-il, précise qu'en maréchalerie, il s'agit d'un « cataplasme, appareil ou onguent » portant des noms différents selon sa composition. L'emmiellure est un onguent « fait de miel, de graisse, & de térébenthine « alors que la remolade contient « de la lie de vin et d'autres drogues » mais « les Maréchaux confondent les noms de *charge*, d'*emmiellure* & de *remolade*, & les prennent l'un pour l'autre. »

L. de Jaucourt est l'auteur d'un bref article RÉMOLADE, tiré de J. de Solleysel. Il n'en reprend qu'une seule indication : « chevaux qui ont des foulures » alors que ce n'est pas la seule et ne dément pas l'idée précédente, « remède pour les chevaux qui ont des foulures ; il se fait avec de la lie, du miel, de la graisse, de la térébenthine, & autres drogues réduites en une espèce d'onguent. »

Pour les traitements chirurgicaux, sont mentionnés bon nombre d'instruments. Certains d'entre eux sont décrits dans des articles comme la FEUILLE DE SAUGE, la GOUGE, le BOUTOIR, et même le BOUTON DE FEU, alors que d'autres sont seulement cités comme le lève-sole. Le TRAVAIL, structure de bois qui permet de contenir les chevaux tout en assurant leur sécurité et celle du maréchal opérant, est minutieusement décrit dans un article, non signé, qui incite à aller voir la figure dans les planches. Un grand nombre d'instruments y sont aussi représentés. Les légendes des illustrations fournissent des compléments facilitant leur identification et la compréhension de leur maniement. Ainsi voit-on ce qu'est l' « instrument appelé renette pour les maladies du sabot », « la renette propre à la coupe du javard encorné, servant pour la main droite » et « la renette pour le même usage, pour la main gauche » ou le « bistouri courbé sur son plat, nommé feuille de sauge, ne pouvant servir que de la main gauche, propre aux maladies du pié & à celles du garrot », qui servent aux soins du pié.

Les interventions comprennent la saignée avec SAIGNÉE DU CHEVAL et l'application du FEU ou CAUTÈRE, qui ne sont pas spécifiques aux affections du pié. La saignée se fait à l'aide d'une FLAMME dont quatre espèces sont soigneusement décrites par C. Bourgelat. Elles sont également visibles ainsi que les

28. Soleysel pour : Jacques DE SOLLEYSSEL, *Le parfait mareschal*, 1^{ère} éd. 1664 ; Gaspard Saunier pour : Gaspard DE SAUNIER, *La parfaite connoissance des chevaux*, 1731 ; Crescentius pour : Pierre DE CRESCENS, *Le livre des prouffitz champestres*, 1^{ère} trad. française 1486 ; Michel Biondo (auteur non identifié) ; Recini, pour : Carlo RUINI, *Anatomia del Cavallo*, 1598 ; Carraciolo pour : Pascal CARRACIOLO, *La Gloria del Cavallo*, 1527 ; Coloubro pour Agostino COLUMBRE, *Incomincia il libro de maistro Augustino Columbre maneschalco de Sancto Severo dedicato al invictissimo Re Ferdinando De Ragona suo signore ...*, 1518 ; Gibson pour : William GIBSON, *A New Treatise of the Diseases of Horses*, 1751 ; Markaut pour : Gervase MARKHAM, *Le nouveau et sçavant mareschal*, 1^{ère} trad. française 1666.

structures protectrices. Nous ne développerons pas ce qui est dit à propos de ces opérations car il n'y a rien de spécifique pour les affections du pied.

L'intervention chirurgicale majeure portant sur le pied est la dessolure (terme présent seulement à ENCLOUURE) qui est décrite avec précision par F. Genson au verbe DESSOLER, qu'il définit ainsi : « c'est arracher la sole à un cheval, ou la corne qui lui couvre le dessous du pié », sans omettre de préciser « opération très-douloureuse » avant d'en citer les indications et d'en contester celle de l'enclouure. L'intervention est présentée de manière très structurée avec distinction de trois temps : la préparation, l'opération et le pansement qui décrit la totalité du postopératoire. L'auteur insiste sur la manière de préparer l'animal à cette intervention douloureuse : régime spécial, lavements, parage du pied, amincissement de la sole après ramollissement de la corne et incision entre la muraille et la sole. Cette opération se fait dans un travail. Un garrot est placé sur le paturon, ce qui est exprimé par « on lie le paturon ». Un lève-sole est introduit dans l'incision faite entre muraille et sole pour soulever cette dernière qui est saisie avec les tricoises et arrachée, alors que les lames de la corne, adhérentes au sabot, sont coupées à la feuille de sauge. Les tissus nécrosés sont éliminés, le fer remplacé, le garrot levé. Après qu'on a laissé couler le sang, un pansement est fait avec quatre bourdonnets et trois éclisses de bois. Il semble que le fer soit remis en place puis le pied est entouré d'une bande de toile.

*

* *

L'*Encyclopédie* de D. Diderot et J. D'Alembert comporte donc un grand nombre d'informations concernant le pied du cheval et sa pathologie. Ainsi que D. Diderot lui-même en fait la remarque dans l'article CHEVAL,

la maréchallerie qui pourroit très-bien faire une science d'observations & de connoissances utiles relatives à cet animal, sans avoir sa nomenclature particulière, n'a pas négligé cette petite charlatannerie. Il n'y a presque pas une partie du *cheval* qui n'ait un nom particulier, quoiqu'il n'y ait presque pas une de ces parties qui n'ait sa correspondante dans l'homme, & qui ne pût être nommée du même nom dans ces deux animaux [...]

Tous ces termes spécifiques, désignant les différentes parties du pied, sont présents, de même que ceux donnés aux instruments qui servent à la ferrure ou aux opérations.

Même si « après l'homme, il n'y a point d'animal à qui l'on reconnoisse tant de maladies qu'au cheval », continue-t-il, la totalité de la pathologie du pied du cheval y est présentée à travers les articles correspondant à des noms, des adjectifs ou des verbes. Nous n'avons constaté que deux oublis : la fourmilière et les fractures de la troisième phalange et de l'os naviculaire. Toutefois, celles-ci ne sont pas totalement absentes, puisqu'elles sont mentionnées dans l'article HIPPIATRIQUE du Supplément III. Il n'est pas non plus fait état des ostéites et de la maladie naviculaire ou

syndrome podotrochléaire, présents dans les ouvrages modernes, mais cela est normal, leur diagnostic fait appel à la radiologie. Ils ne pouvaient qu'entrer dans les boîtiers qualifiés, ultérieurement à la publication de l'*Encyclopédie*, d'idiopathiques, c'est-à-dire dont l'origine est inconnue.

La terminologie hippiatrice présente une remarquable stabilité depuis le XVIII^e siècle. Cependant, il existe des expressions propres à ce domaine devenues rares, comme « souffler au poil » qui signifie « suppurer » ou « suinter », de même que des expressions disparues comme « on l'arrêtera seulement » pour fixer avec seulement deux clous le fer, « lever l'appareil » pour enlever le pansement, ou la plaie est « garantie des impressions de l'air » pour « protégée par un pansement ». On l'aura compris, les articles de l'*Encyclopédie* ne constituent pas un ensemble homogène. Les contributions de « spécialistes » comme C. Bourgelat, Fr. Genson ou Ph.-É. Lafosse sont évidemment plus précises que celles de M.-A. Eidous, qui fait œuvre de compilateur. Telle quelle, et même si les références à des auteurs anciens y sont rares, l'*Encyclopédie* représente une utile source d'informations pour le philologue dans l'élucidation ardue des textes vétérinaires anciens.

Béatrice BACH-LIJOUR

Annexe 1 : Planches de l'*Encyclopédie*

La sixième livraison (ou septième volume) du recueil de planches publié en annexe à l'*Encyclopédie* propose sept planches relatives au MARÉCHAL FERRANT.

On pourra en consulter les légendes à partir des liens que voici :

http://portail.atilf.fr/encyclopedie/images/V24/ENC_24-6-1.jpeg

http://portail.atilf.fr/encyclopedie/images/V24/ENC_24-6-2.jpeg

On se reportera en particulier aux planches IV à VII :

http://portail.atilf.fr/encyclopedie/images/V24/plate_24_6_4.jpeg

http://portail.atilf.fr/encyclopedie/images/V24/plate_24_6_5.jpeg

http://portail.atilf.fr/encyclopedie/images/V24/plate_24_6_6.jpeg

http://portail.atilf.fr/encyclopedie/images/V24/plate_24_6_7.jpeg

Annexe 2 : Titre des chapitres et paragraphes relatifs au pied dans le *Précis de maréchalerie* de R. Vissac (Paris, 2005)

Les fers

Les fers pathologiques : couverts ; à pince couverte ; à une ou deux branches couvertes ; à une ou deux éponges couvertes ; à une ou deux éponges élargies ; à étampage symétrique, à caractères et à étampures irrégulières ; à tous pieds ; à caractères (pour pied dérobé)

Les fers épais et nourris : à éponges nourries ; à la turque ; à pince épaisse et longue, fer pinçard ; à la marchande ; lourd amortissant

Les fers tronqués et fers échancrés : à pince tronquée ; tronqué ou évidé en voûte, à mamelle tronquée ; à branche interne tronquée ; à branche droite ; à éponge tronquée

Les fers à éponges réunis ou fers à planche et ses dérivés

Les fers à éponges obliques et fers génetés : pantoufle, dilateurs du pied à action mécanique intermittente

Les fers à ressort : à ressort Barbier ; en acier Russel, protecteurs du pied, fers à plaques ou à éclisses

Les ferrures orthopédiques : palliatives des vices d'aplomb ; préventives des habitudes vicieuses d'écurie ; préventives des irrégularités d'allures et des accidents de la marche ;

Les ferrures pathologiques : pieds défectueux

Défaut de volume ou de proportion : grand, petit, pieds inégaux.

Défaut de conformation : plat, plein, comble, à oignons, droit, étroit, à talons hauts, à talons bas

Défaut de direction ou d'aplomb : de travers, panard, cagneux, pinçard, rampin

Défaut d'épaisseur et de qualité de la corne : faible, maigre, gras, tendre, sec ou dur, dérobé, cerclé, à faux quartier ou à paroi séparée de la sole

Les ferrures préventives des irrégularités d'allures et des accidents de la marche

Cheval qui se coupe

Cheval qui forge

Cheval qui se croise

Cheval qui se berce

Cheval qui butte ou rase le tapis

Cheval qui billarde

Cheval qui trousse

Cheval qui fauche

Les ferrures préventives des habitudes vicieuses d'écurie : chevaux qui se couchent en vache, chevaux qui posent les pieds les uns sur les autres pendant le repos, chevaux qui se déferrent à l'écurie

Les maladies et accidents du pied

La seime (traitement : barrage, rainures, amincissement) ; seime en barre ;
kéraphyllocèle

La bleime

La fourbure aiguë, la fourbure chronique

L'encastelure

La crapaudine

Le crapaud

La maladie naviculaire

La piqûre ou enclouure : piqûre, clou trop serré, clou de rue

Les javarts : javart encorné, javart cartilagineux

Sole chauffée ou brûlée